



## Responsabilité sociale et exemplarité

### Lettre ouverte à Jean-Luc Hees

Paris, le 4 juin 2013

Monsieur le Président,

**Responsabilité sociale** et **exemplarité**, voilà deux belles orientations de votre projet d'entreprise dont votre encadrement a eu une présentation powerpoint. Et pourtant...

Lors de la Convention cadres qui s'est déroulée récemment à l'Institut du Monde arabe, vous avez invité Jean-Paul Bailly, votre homologue de la Poste, pour son succès à avoir opéré la mutation d'un service public. Vous a-t-il échappé qu'en 2012, Astrid Herbert-Ravel, une ancienne DRH des services financiers et du réseau grand public d'Ile-de-France de la Poste, avait porté plainte contre son PDG pour harcèlement moral ? Qu'il a été établi que plusieurs suicides de salariés de cette entreprise étaient liés aux chamboulements professionnels qu'ils avaient subi ?

Que se passe-t-il en ce moment même à Radio France ?

- Un monsieur a été recruté en **CDD** au mois de janvier pour le remplacement d'un salarié en longue maladie. Son contrat a été renouvelé en février et mars jusqu'à la fin du mois. En avril, son contrat s'arrêtait le 27, un samedi... Il a été de nouveau prolongé jusqu'au 23 mai, un jeudi... Et on lui a annoncé le 22 que son contrat ne serait pas renouvelé au-delà du 23.
- Lors du renouvellement de grilles, comme chaque année, des **cachetiers** sont remerciés sans ménagement et surtout sans aucun souci des procédures et du respect le plus élémentaires. **La boucherie continue** – c'était votre terme lorsque vous dénonciez une situation dont vous aviez été vous-même victime. Fi des jugements toujours défavorables à Radio France, au mauvais mois de mai, on éjecte des antennes de Radio France. Et encore, le sort de tous les cachetiers n'est peut-être pas encore scellé et il peut encore arriver un message laconique de fin de collaboration « envoyé de mon *mépriphone* » à 2 heures du matin.

Monsieur le Président, les vieilles antiennes des motifs budgétaire ou éditorial n'affranchissent pas Radio France d'un traitement humain de ses ruptures de contrat. Le montant du chèque ne suffit certainement pas à régler les traumatismes.

- On n'expédie pas quelqu'un, le temps de le dire, après plusieurs mois de CDD.
- Lorsqu'un salarié au cachet a énormément donné pendant des années, il n'est pas possible que des solutions ne soient pas proposées en interne.

**Radio France deviendra socialement responsable  
le jour où la boucherie cessera.**

[www.unsaradiofrance.fr](http://www.unsaradiofrance.fr)